



94 boulevard Auguste Blanqui  
75013 PARIS

MN/SC



## COMMUNIQUÉ

### Trois propositions pour une solution négociée dans le groupe NMPP

De nombreux commentateurs « avertis », souvent extérieurs au dossier, évoquent la piste d'une solution négociée autour du projet de la direction des NMPP baptisé *Défi 2010*.

Si un compromis sur les volets industriel et social se présente, notre organisation syndicale le validera dans l'intérêt de tous les salariés du groupe NMPP et de la profession. Dans cet esprit, loin des ragots et de la calomnie, le SGLCE avance, après la réunion du 24 octobre 2008, trois propositions pour relancer les négociations.

#### A- Centre national des publications

*Alors que la direction parle d'économies, elle proposait à la fermeture de Combs-La-Ville de transférer temporairement les salariés à Roissy, d'indemniser leurs frais de transport et d'investir 4 millions d'euros sur le site.*

#### **Proposition n° 1**

Le site de Combs-la-Ville ne sera restitué au nouveau propriétaire que fin mai 2009. Ce délai doit être mis à profit pour rechercher un site dans le sud de l'Île-de-France. Dans l'attente, nous proposons le réaménagement de locaux sur le site de Combs-la-Ville pour traiter l'activité relevant du futur Centre des publications. En effet, l'architecture du bâtiment permet d'isoler les zones de travail. Le maintien temporaire d'une activité est compatible avec les opérations de *démécanisation* du site et ce, en toute sécurité. Cette solution présente l'avantage de limiter les investissements, les surcoûts de frais de transport et de supprimer les contraintes pour le personnel.

*La direction avançait la possibilité de réintégrer une activité supplémentaire si les séances de travail n'étaient pas suffisamment occupées.*

#### **Proposition n° 2**

Tout doit être mis sur la table ! La négociation doit porter sur une charge de travail clairement identifiée ; ainsi, toute l'activité relevant d'un processus de production reconnu par les parties (traitement à l'ID dépositaires) doit être intégrée dès l'ouverture du futur Centre national des publications.

- Filière sécurisée (produits plus et multimédia),
- PFR - PFT (titres étrangers),
- les titres ne nécessitant pas un traitement sur le CTP (centre de traitement palettes)

Dans la perspective de l'ouverture du Centre de traitement palettes prévue dans le plan *Défi 2010*, la maîtrise, les opérations de contrôle et le traitement gérés dans ce centre seront assurés par des salariés des NMPP.

Dans cette logique, les négociations permettent un compromis sur le niveau d'effectifs.

### B- ARM- Réassort- plates formes régionales

*Le projet Défi 2010 prévoit pour le groupage des quotidiens en province d'utiliser les synergies avec les dépôts et de transférer le réassort en région. Pour la filière publications, il est envisagé un traitement en région (plates formes).*

#### **Proposition n° 3**

L'accord du 20 juin 2008 reprend la possibilité de synergie dans le groupe NMPP pour le groupage des quotidiens. Sur ce point, nous proposons que le principe de synergie soit repris pour les activités plates formes. Nous nous appuyons sur un constat simple : ces activités sont connues et maîtrisées et ont déjà été traitées dans le groupe par la SAD (anciennement les CRE).

Le principe d'optimiser les structures de distribution en province répond au nouveau schéma d'impression des quotidiens nationaux. Les Agences régionales des Messageries restent des entités de niveau 1. Les salariés des NMPP y assurent le traitement d'une charge de travail suffisante pour remplir les séances de travail. À ce titre, toutes les solutions doivent être étudiées pour intégrer des prestations (réassortiment, activités des plates formes que le projet *Défi 2010* prévoit de confier à des prestataires).

Paris, le 31 octobre 2008